

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/3838
10 juin 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETRE EN DATE DU 10 JUIN 1957 ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE
PAR LE REPRESENTANT PERMANENT D'ISRAEL AUPRES DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler l'attention du Conseil de sécurité sur la déclaration suivante du Gouvernement d'Israël :

Le Gouvernement d'Israël a pris note d'une série de plaintes présentées par l'Arabie Saoudite les 12 avril 1957 (A/3575), 7 mai 1957 (S/3825), 27 mai 1957 (S/3833) et 5 juin 1957 (S/3835), aux termes desquelles des navires de guerre israéliens auraient violé les eaux territoriales de l'Arabie Saoudite et attaqué ses défenses côtières le long du golfe d'Akaba, tandis que des avions militaires israéliens auraient évolué au-dessus des positions saoudites.

Le Gouvernement d'Israël dément catégoriquement ces allégations. Les prétendus incidents n'ont jamais eu lieu. Les forces navales israéliennes ont pour instruction formelle de ne pas violer les eaux territoriales de l'Arabie Saoudite et de n'attaquer sous aucun prétexte les navires ou les positions côtières. De même, des ordres stricts ont été donnés aux avions israéliens, leur enjoignant de respecter l'espace aérien de tous les autres pays. Comme il l'a affirmé à maintes reprises, Israël a pour politique de collaborer dans toute la mesure possible au maintien de la paix et de la tranquillité dans ces eaux internationales. Le Gouvernement israélien déplore tout particulièrement que le Gouvernement de l'Arabie Saoudite ait jugé bon d'introduire un élément religieux en déclarant que la "région" où ces "actes agressifs" auraient eu lieu "englobe les routes terrestres et maritimes traditionnelles empruntées par les pèlerins musulmans" qui se rendent à La Mecque. Loin de s'opposer de quelque manière que ce soit aux pèlerinages traditionnels, le Gouvernement israélien a proclamé son intention de les faciliter par tous les moyens. Le Ministre des affaires étrangères d'Israël a fait récemment une déclaration détaillée dans ce sens. Israël n'a jamais entravé les pèlerinages à La Mecque et n'a aucune intention de le faire à l'avenir.

Le Gouvernement israélien espère sincèrement que tous les Etats riverains du golfe d'Akaba feront tout ce qui est en leur pouvoir pour assurer le maintien de la paix et de la tranquillité qui règnent actuellement dans le golfe.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer la présente lettre aux membres du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent d'Israël
auprès des Nations Unies

(signé) ABBA EBAN
